



*Séance plénière – 26 février 2013*

Conseil  
d'Orientation  
des Retraites

**Projections de taux de remplacement  
pour les générations 1950 à 1990  
sur la base de cas types**

*Secrétariat général du COR*



## Projections de taux de remplacement sur cas types : la démarche proposée

- Prolongement des projections du COR de décembre 2012  
Même horizon (générations 1950 à 1990)  
Mêmes hypothèses économiques que le scénario B :
  - Croissance du SMPT de 1,5% par an (après 2020)
  - Taux de chômage de 4,5% (à long terme)
- Approche intermédiaire entre des cas types théoriques et des cas types « représentatifs »
- Carrières simplifiées construites à partir de carrières réelles :
  - Peu de cas types (4 salarié secteur privé + 4 fonction publique d'Etat)
  - Mono-affiliés à carrière continue
  - Carrières stylisées (profil de salaire par âge régulier, peu de transitions...)
- Permet de comprendre les effets des mécanismes, mais ne permet pas de projeter des moyennes par génération

## Projections de taux de remplacement sur cas types : la construction des cas types

- 1<sup>ère</sup> étape : étude statistique de la diversité des carrières
  - Salariés secteur privé (DREES et CNAV, séance d'octobre 2010)
  - Fonction publique d'Etat (SRE, séance de novembre 2012)
- 2<sup>ème</sup> étape : choix de 4 cas types dans chaque secteur
- 3<sup>ème</sup> étape : observation de carrières réelles correspondant à chaque cas type (salaire moyen par âge, âge d'entrée...)
  - Salariés secteur privé (voir séances de février et novembre 2012)
  - Fonction publique d'Etat (étude DGAFP, voir document n°5)
- 4<sup>ème</sup> étape : fixation des paramètres des carrières types
  - Hypothèse de profil de salaire relatif par âge constant au fil des générations (profil par âge observé pour la génération 1950)
  - Fonction publique : âge d'entrée permettant d'obtenir la durée exigée pour le taux plein dès l'âge d'ouverture
- 5<sup>ème</sup> étape : calcul des résultats (simulations DSS avec OSIRIS)

## Les 4 cas types de salariés du secteur privé (mono-affiliés au régime général)

- *Cas type 1* : cadre à carrière continue
- *Cas type 2* : non-cadre à carrière continue
- *Cas type 3* : non cadre à carrière interrompue par du chômage
  - Deux épisodes de chômage indemnisé en milieu et en fin de carrière
  - Durée de chômage évolue au fil des générations, en fonction des évolutions du taux de chômage
- *Cas type 4* : femme avec interruption de carrière pour enfant
  - Une interruption vers 30 ans ouvrant droit à l'AVPF
  - Durée de l'interruption évolue au fil des générations, en fonction du taux d'activité des femmes de 20 à 45 ans

## Les 4 cas types d'agents de la fonction publique d'Etat (mono-affiliés au régime de la FPE)

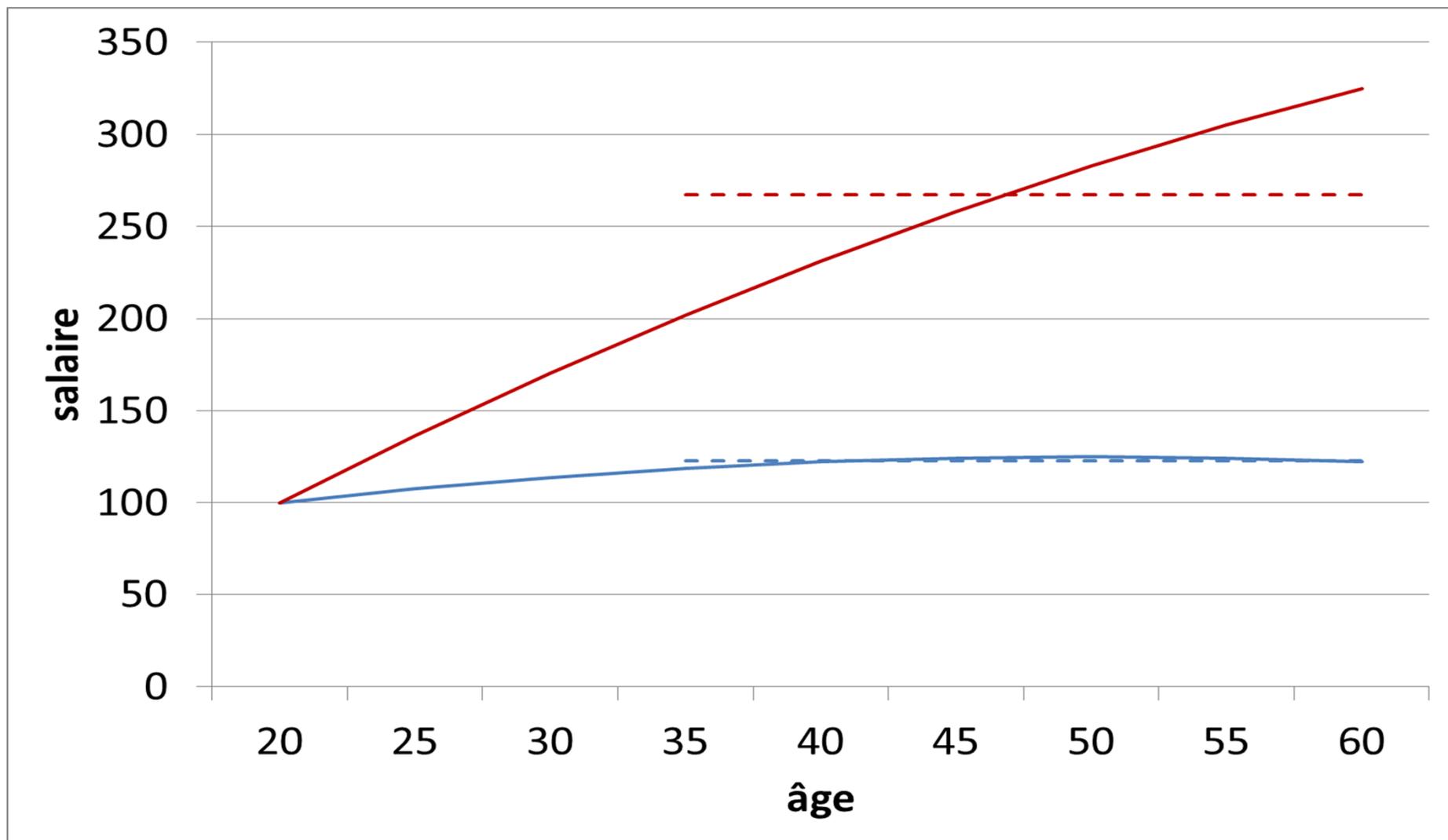
- *Cas type 5* : agent sédentaire de catégorie B
- *Cas type 6* : agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime (professeurs certifiés ou agrégés)
- *Cas type 7* : agent sédentaire de catégorie A+ à taux de prime élevé
- *Cas type 8* : agent actif avec départ possible à 50 ou 52 ans (corps d'encadrement et d'application de la police nationale)
  - Une partie des primes (indemnité de sujétion) est intégrée dans l'assiette de la pension du régime de la fonction publique d'Etat.
  - 5 ans de majorations de durée (bonification du 1/5<sup>e</sup>)

## Les résultats des cas types

## Les résultats des cas types

- En général, taux plein dès l'âge d'ouverture, puis surcote
- Dans le secteur privé :  
le taux de remplacement est lié à la pente de la carrière
- Dans la fonction publique :  
le taux de remplacement est lié au taux de primes

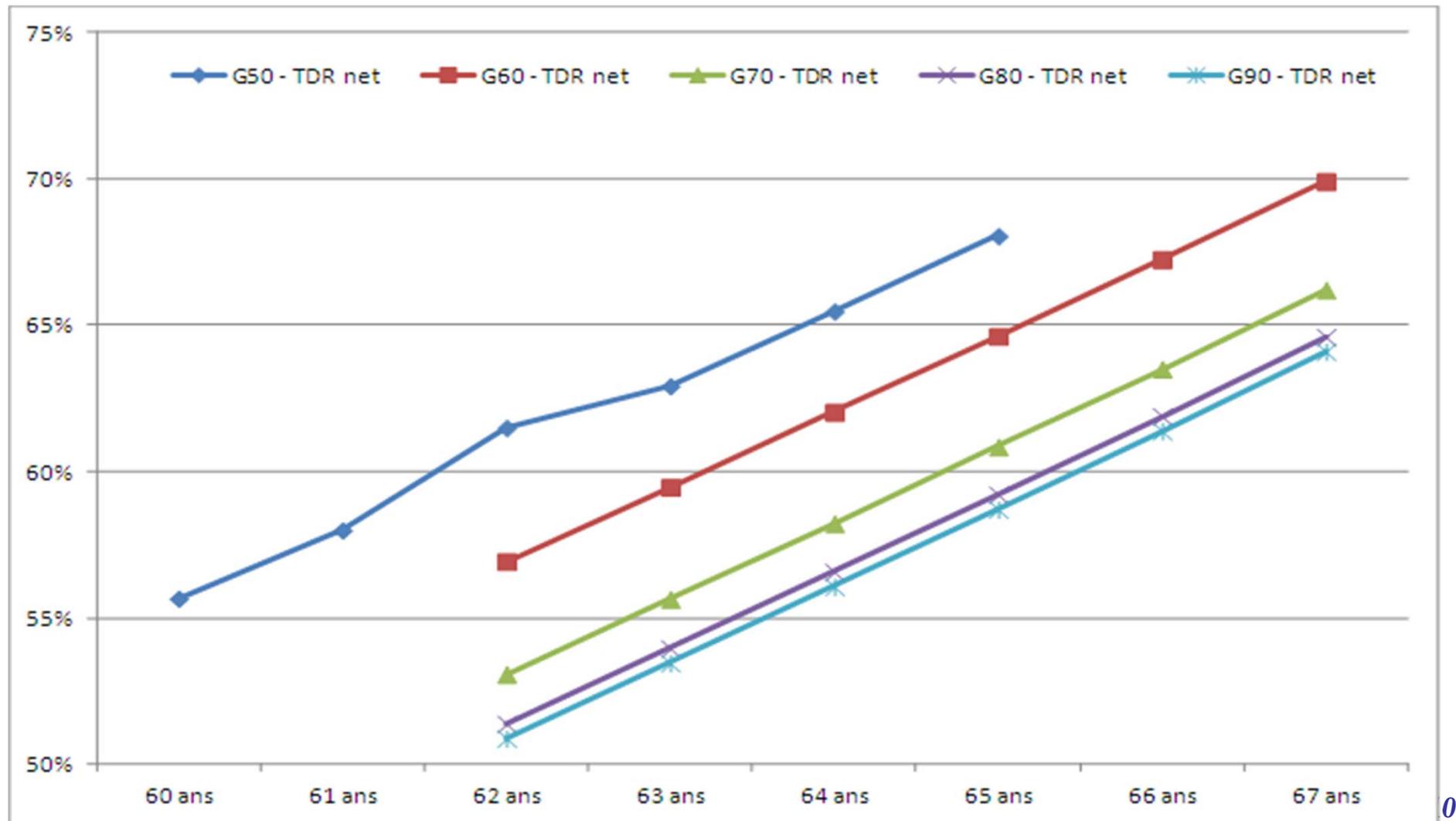
## L'effet de la pente de la carrière salariale sur le taux de remplacement



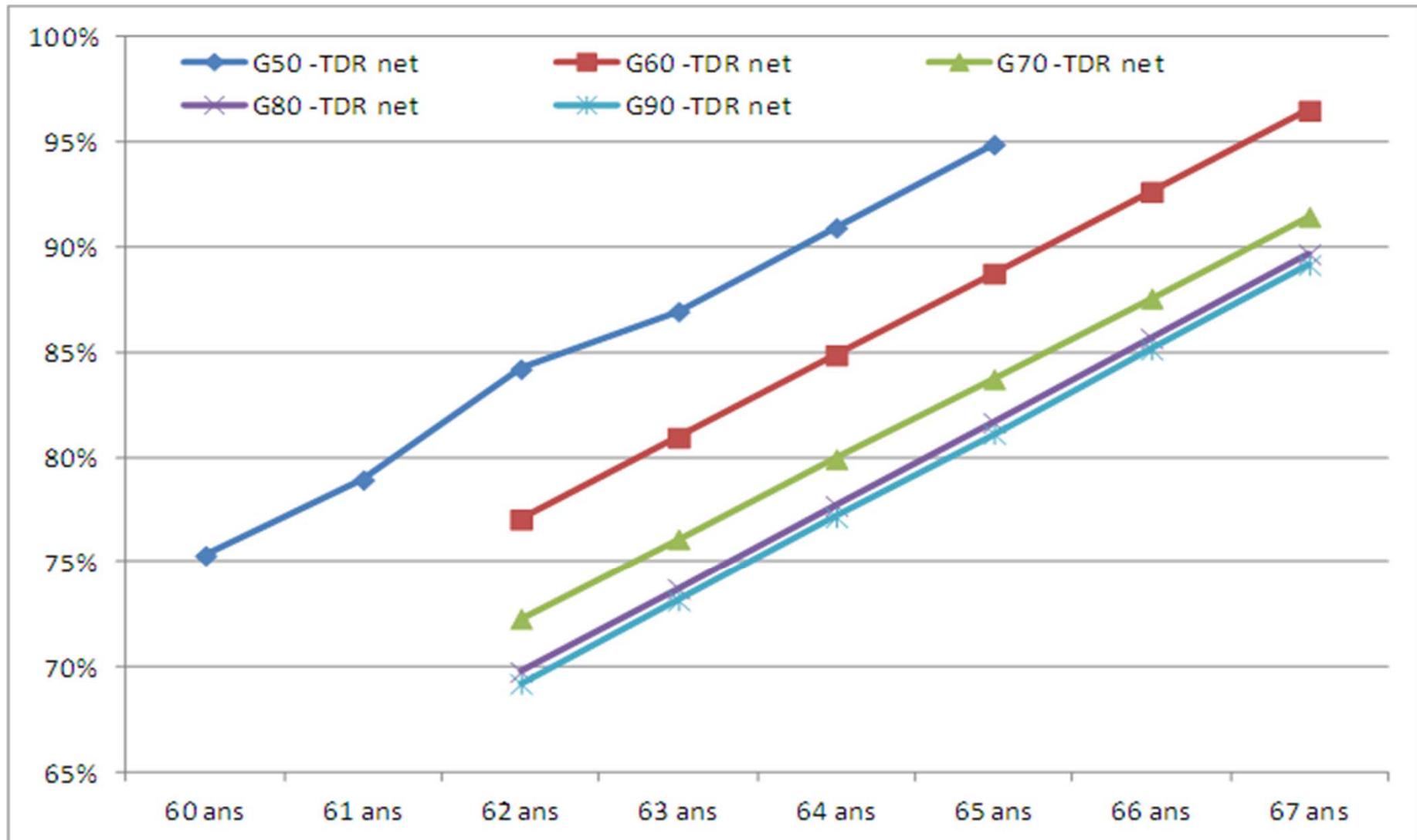
## Taux de remplacement net à l'âge d'ouverture des droits (salariés du secteur privé)

<b>Génération</b>	<i>Salaire brut de fin de carrière</i>	<b>1950 (60 ans)</b>	<b>1960 (62 ans)</b>	<b>1970 (62 ans)</b>	<b>1980 (62 ans)</b>	<b>1990 (62 ans)</b>
<b>Cas type 1 (cadre)</b>	2,7*SMPT	56%	57%	53%	51%	51%
<b>Cas type 2 (non-cadre)</b>	0,9*SMPT	75%	77%	72%	70%	69%
<b>Cas type 3 (non-cadre avec chômage)</b>	0,8*SMPT de l'année des 56 ans	83%	90%	72%	74%	82%
<b>Cas type 4 (femme avec interruption)</b>	0,8*SMPT	74%	77%	72%	70%	69%

## Taux de remplacement net au fil des générations *Cas type 1 : cadre à carrière continue*

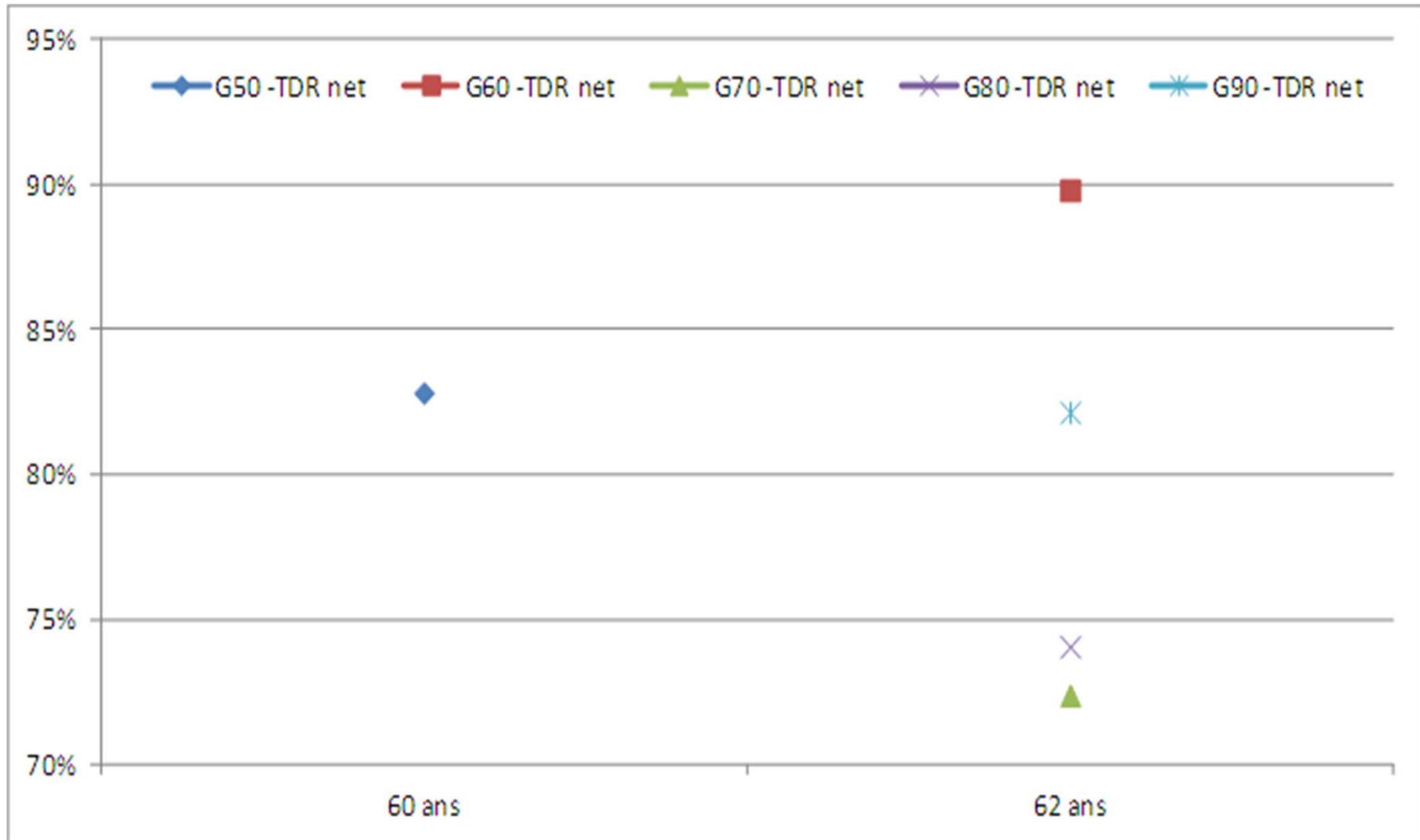


## Taux de remplacement net au fil des générations *Cas type 2 : non-cadre à carrière continue*

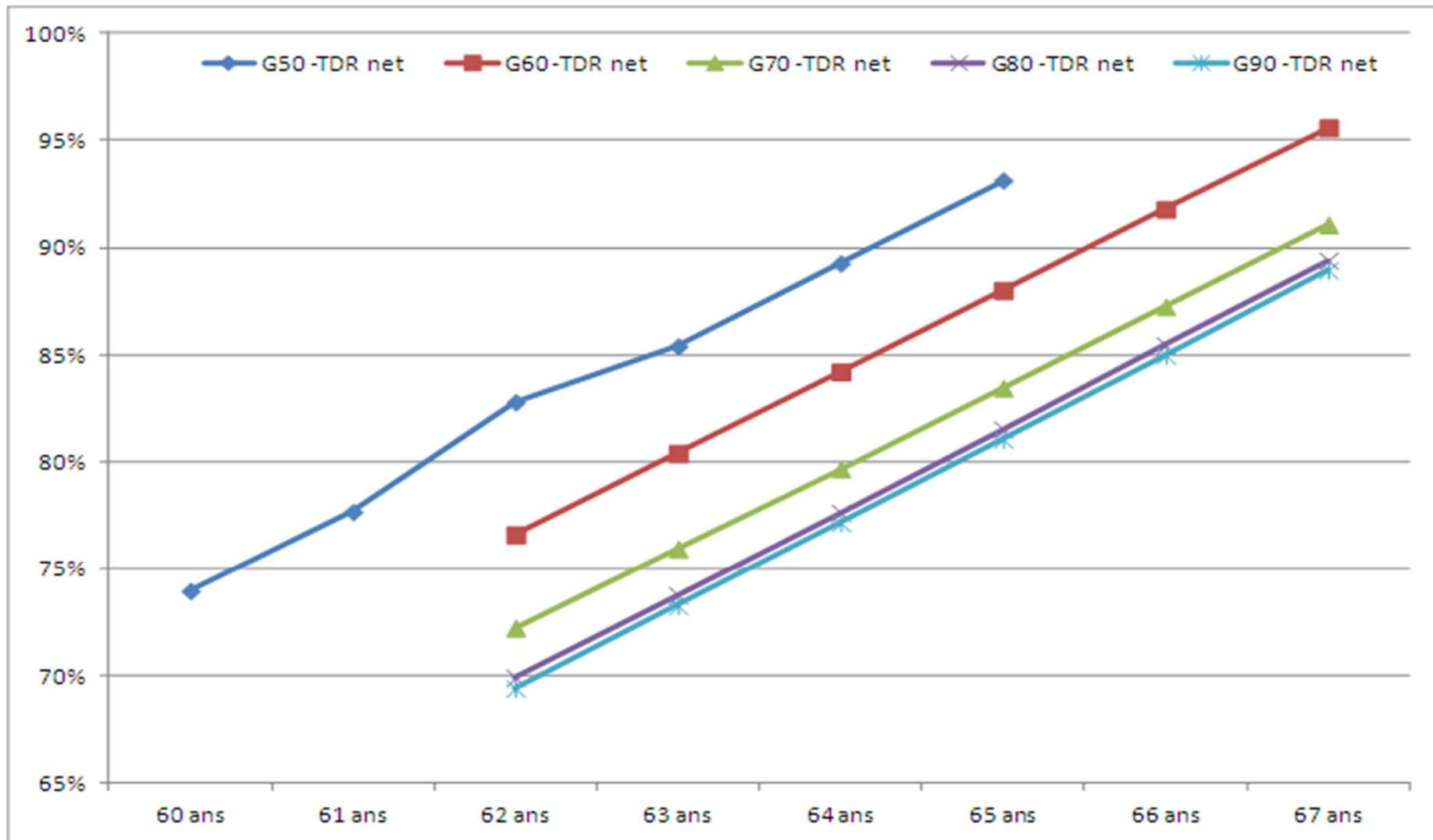


## Taux de remplacement net au fil des générations

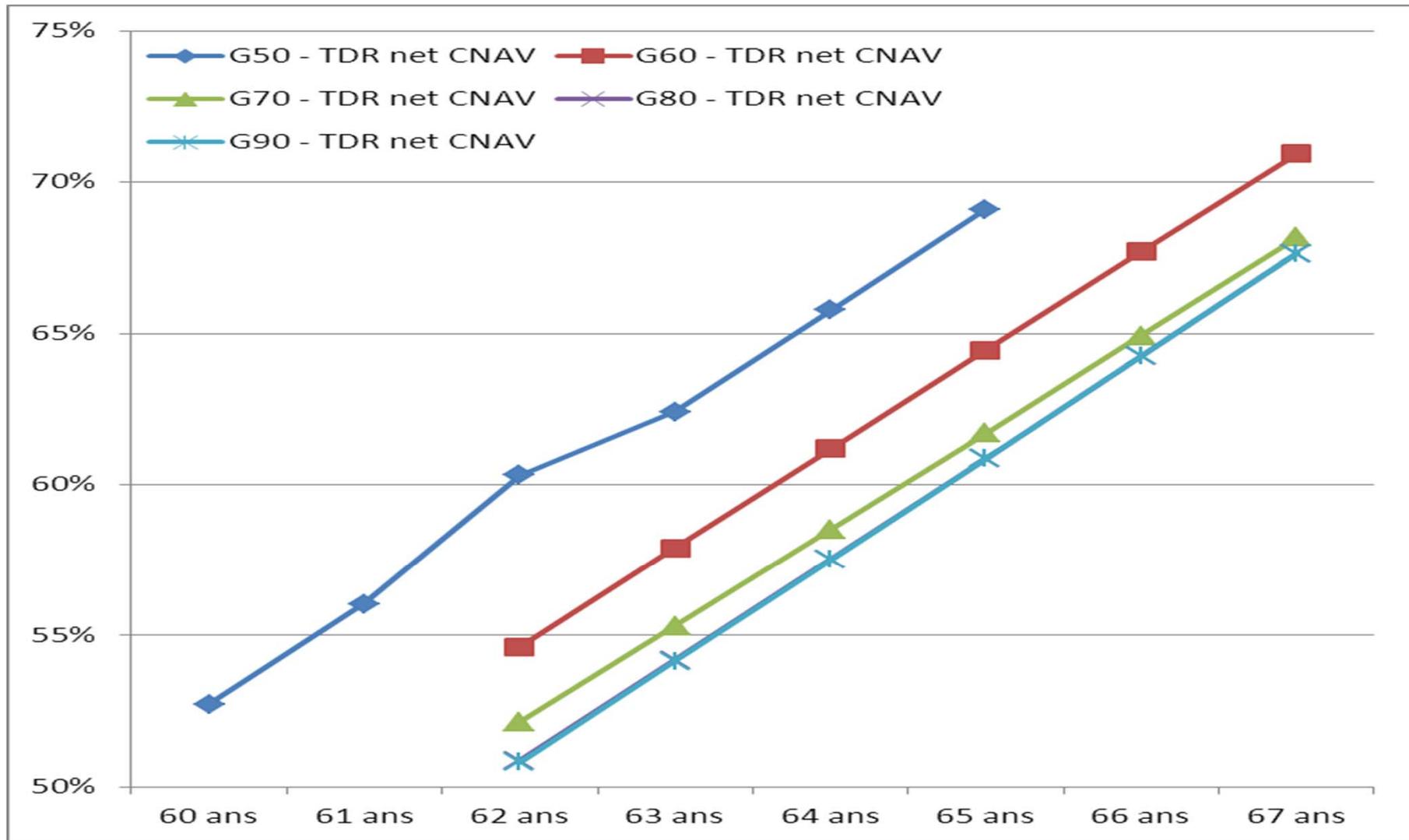
### *Cas type 3 : non cadre à carrière interrompue par du chômage*



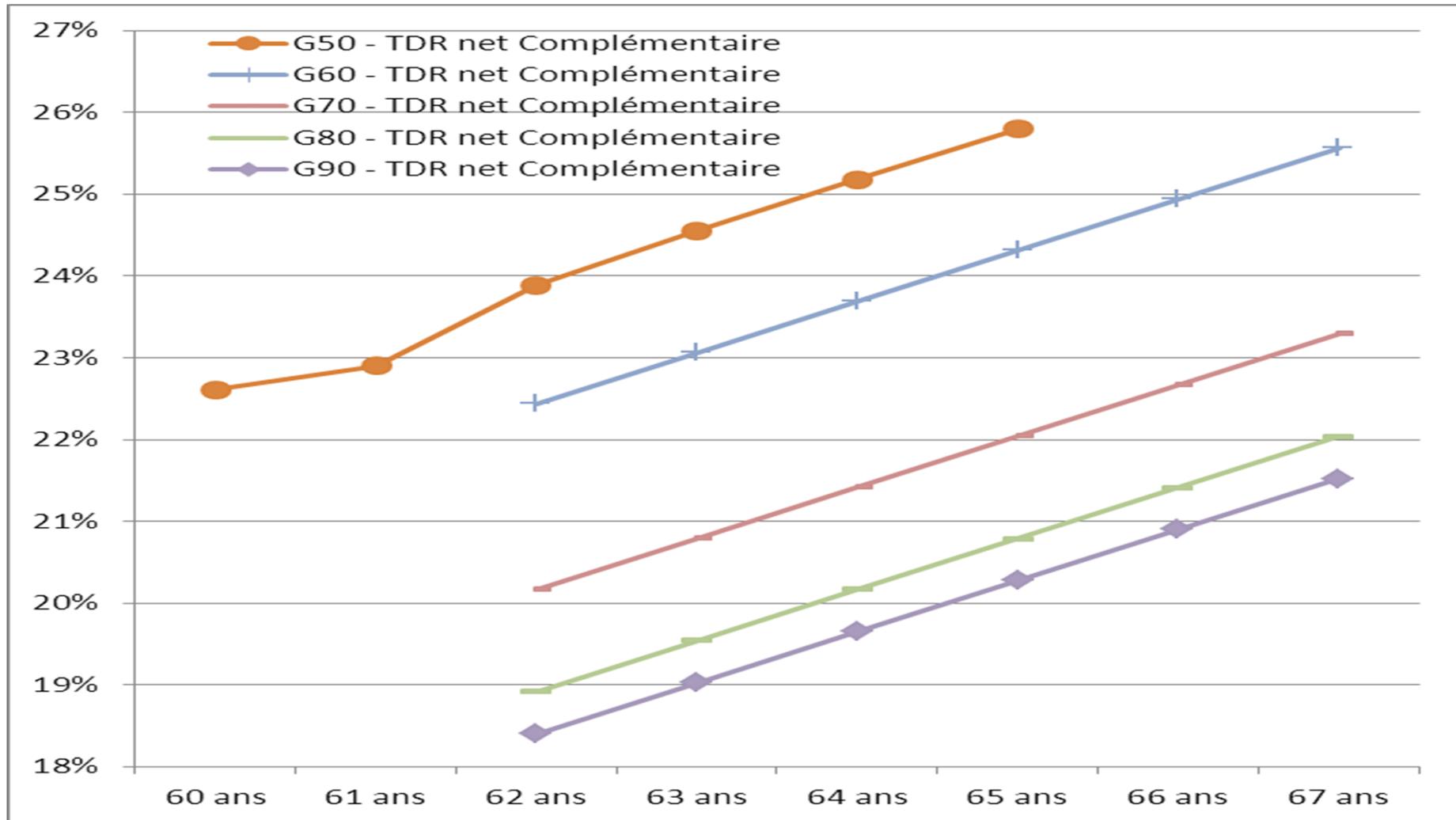
## Taux de remplacement net au fil des générations *Cas type 4 : femme avec interruption de carrière pour enfant*



## Taux de remplacement net assuré par le régime de base *Cas type 2 : non-cadre à carrière continue*



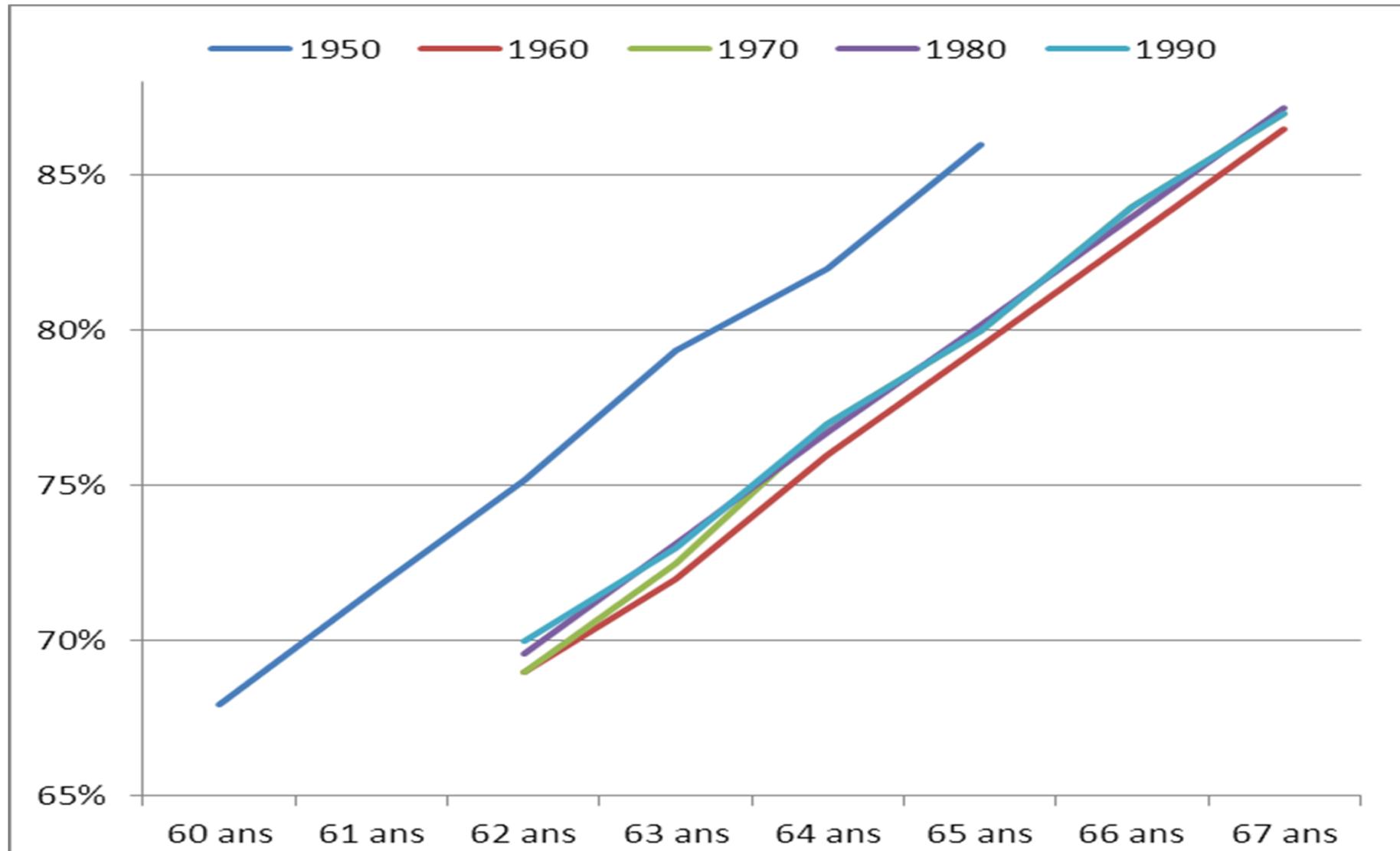
## Taux de remplacement net assuré par les régimes complémentaires *Cas type 2 : non-cadre à carrière continue*



## Taux de remplacement net à l'âge d'ouverture des droits (agents de la fonction publique d'Etat)

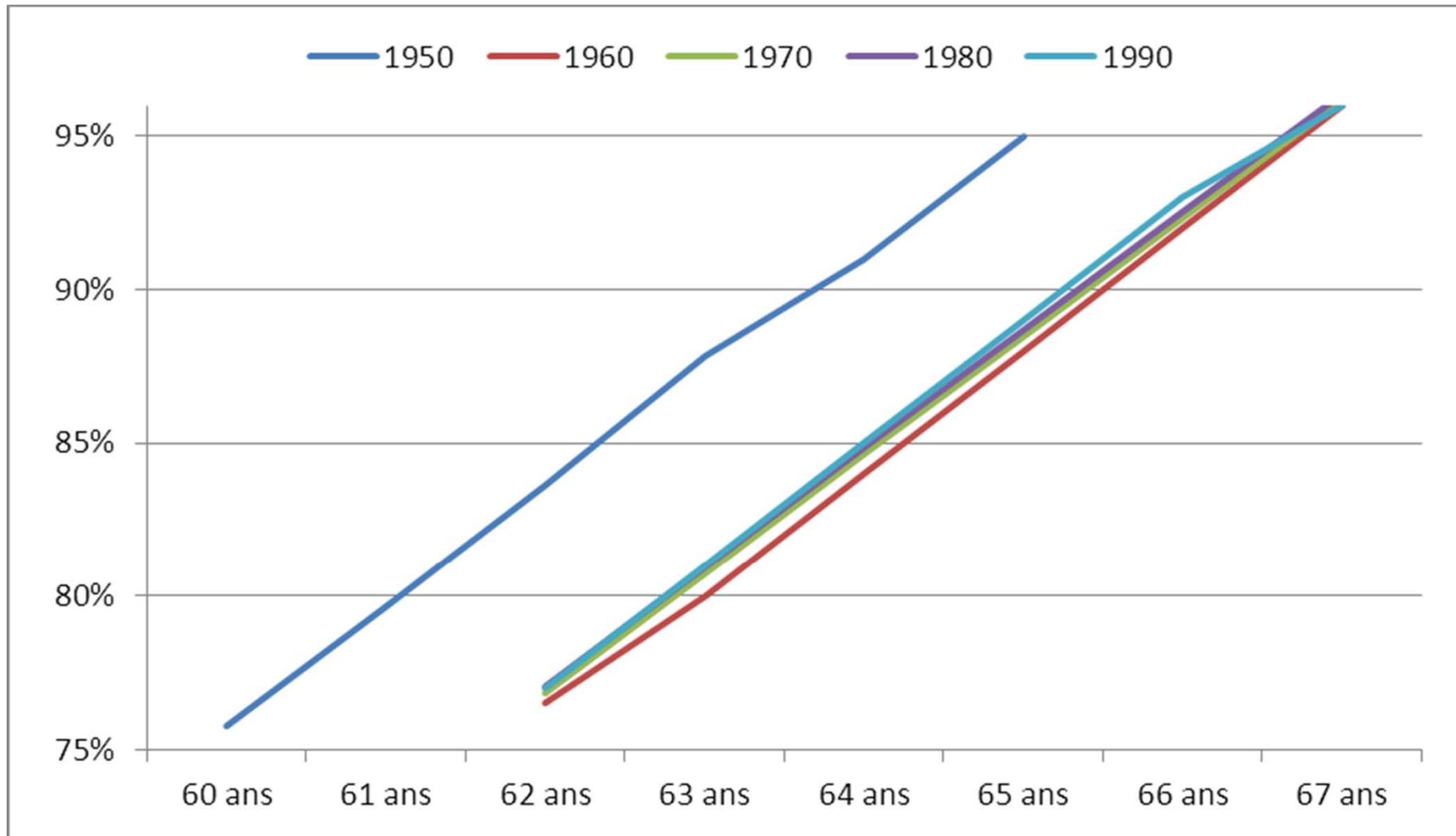
<b>Génération</b>	<i>Salaires brut de fin de carrière</i>	<b>1950</b> (60 ans)	<b>1960</b> (62 ans)	<b>1970</b> (62 ans)	<b>1980</b> (62 ans)	<b>1990</b> (62 ans)
<b>Cas type 5</b> (cat B sédentaire)	1,1*SMPT	68%	69%	69%	70%	70%
<b>Cas type 6</b> (cat A, faible taux de prime)	1,5*SMPT	76%	77%	77%	77%	77%
<b>Cas type 7</b> (cat A+ taux de prime élevé)	2,7*SMPT	54%	54%	55%	55%	55%
<b>Cas type 8</b> (Actif avec départ possible à 50/52 ans)	1,2*SMPT	75% (50 ans)	68% (50 ans)	54% (52 ans)	54% (52 ans)	54% (52 ans)

## Taux de remplacement net au fil des générations *Cas type 5 : agent sédentaire de catégorie B*



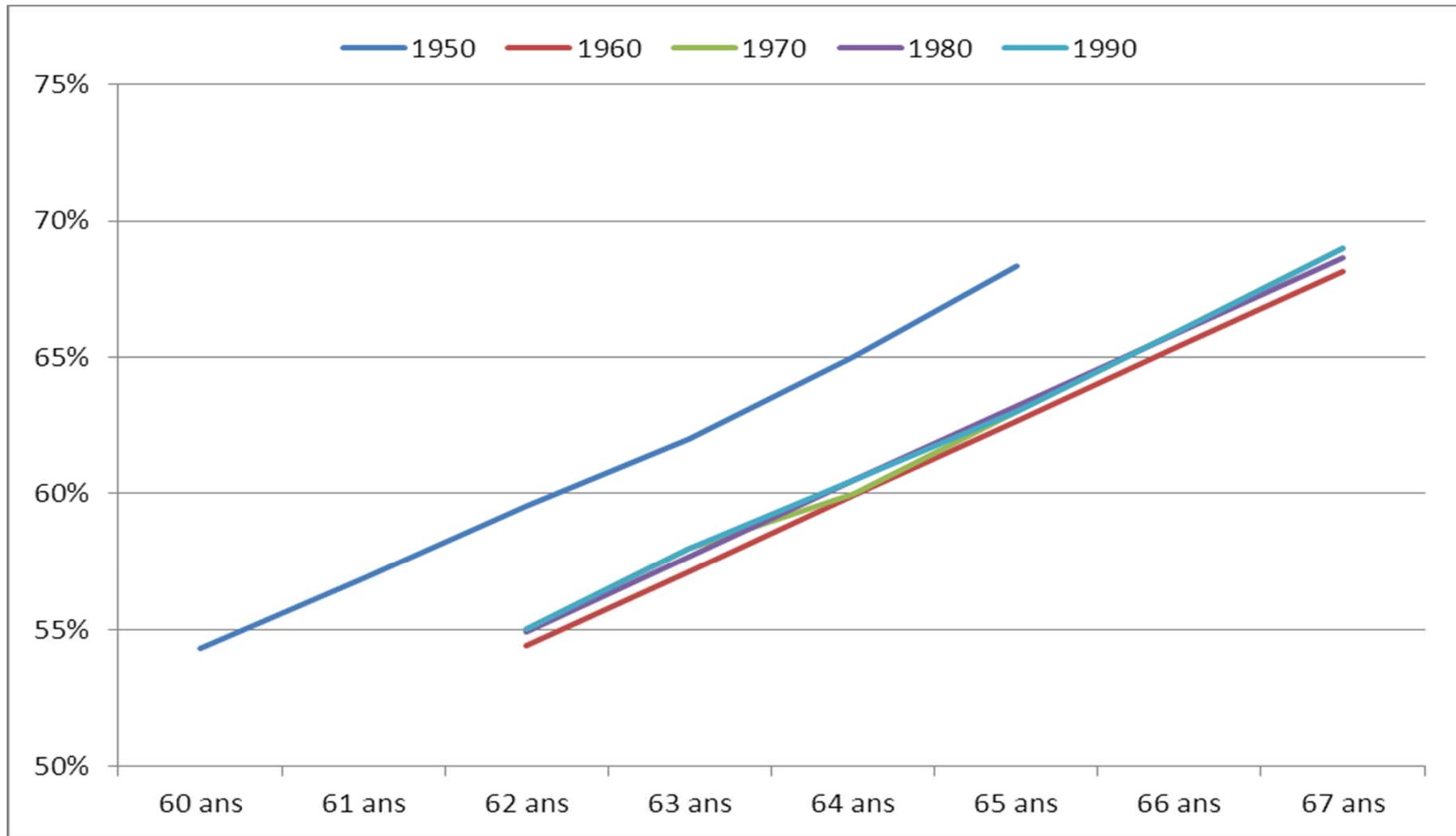
# Taux de remplacement nets au fil des générations

## *Cas type 6 :* agent sédentaire de catégorie A à faible taux de prime

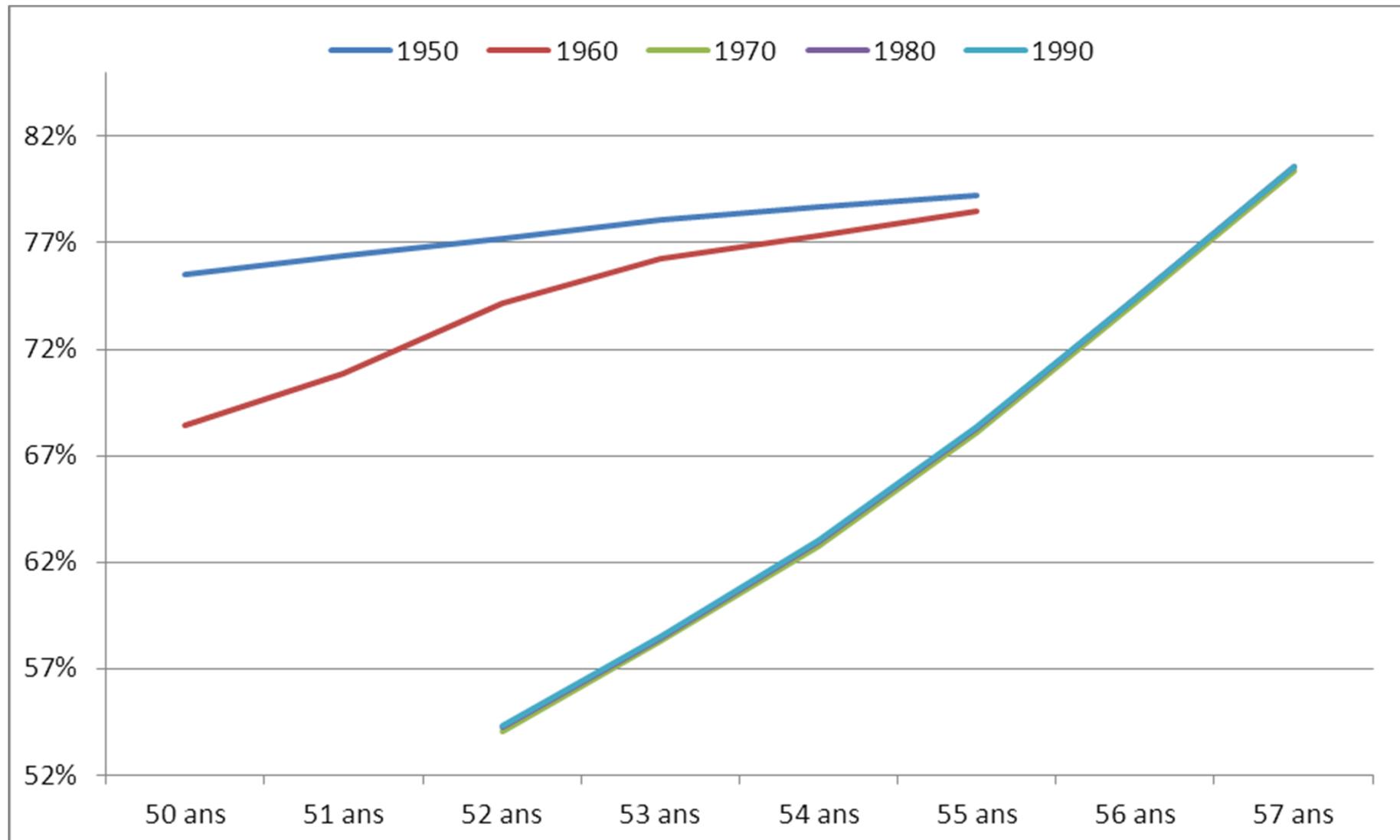


# Taux de remplacement nets au fil des générations

## *Cas type 7 :* agent sédentaire de catégorie A+ à taux de prime élevé

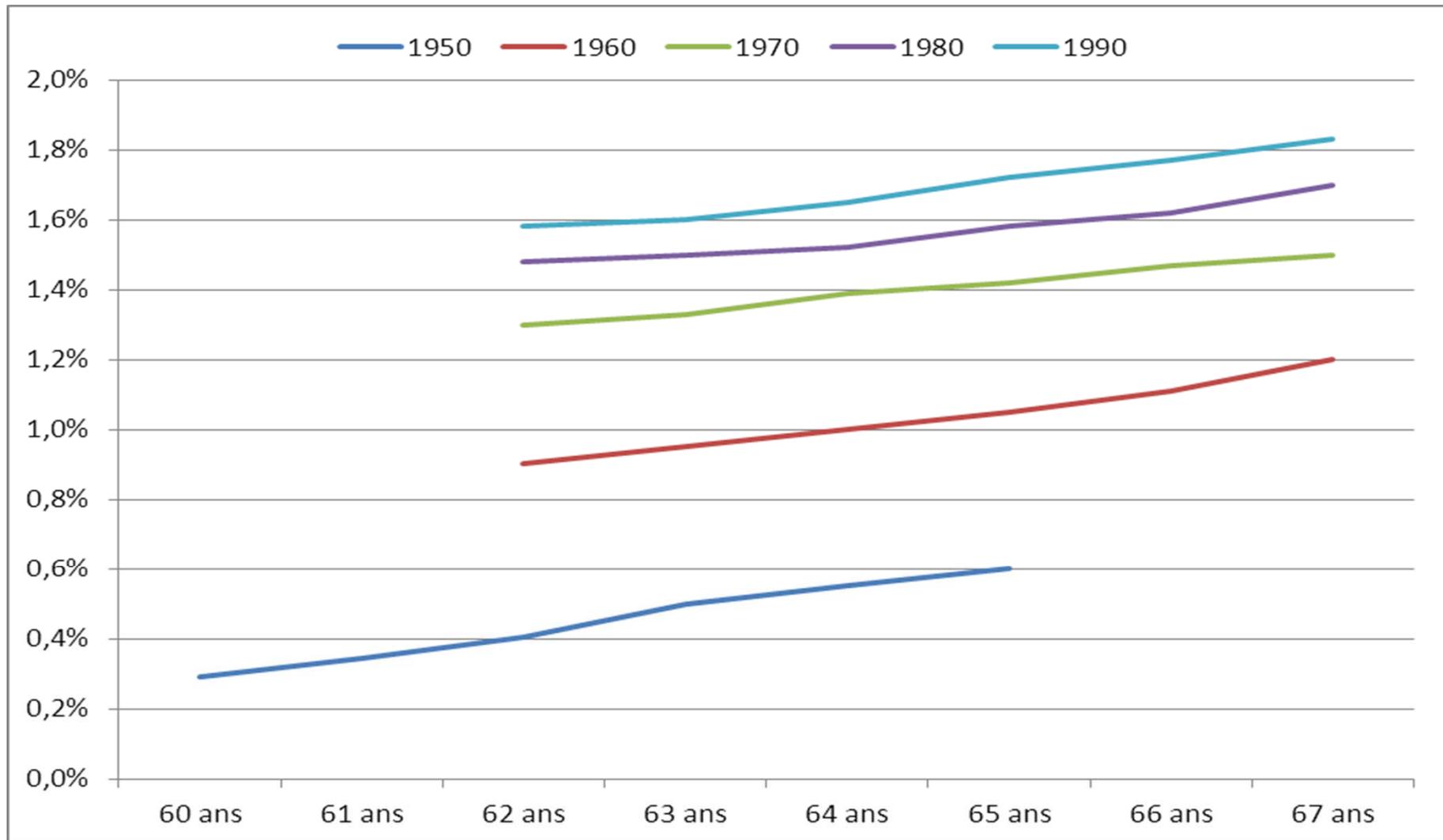


## Taux de remplacement nets au fil des générations *Cas type 8 : agent actif avec départ possible à 50 ou 52 ans*



# Taux de remplacement nets assuré par le RAFP

## Cas type 7 : agent sédentaire de catégorie A+ à taux de prime élevé





*Séance plénière – 26 février 2013*

Conseil  
d'Orientation  
des Retraites

---

**Merci de votre attention**



**Tous les documents du COR sur**  
**[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)**